

**26<sup>ème</sup> Salon des Peintres Amateurs « La Ruche »**  
**Samedi 16 et dimanche 17 novembre 2024**

**CHARTE DE DEROULEMENT**

Ce salon est ouvert aux peintres amateurs du canton d'Epinay-sous-Sénart et de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres-Val de Seine

La participation est gratuite ; elle est soumise à une inscription préalable qui sera confirmée par l'organisateur. 2 tableaux (maximum) pourront être exposés par artiste.

Organisateur : Mairie de Boussy-Saint-Antoine  
Service culturel : Christel Duverger  
Tél. : 01 69 00 13 15 [c.duverger@ville-boussy.fr](mailto:c.duverger@ville-boussy.fr)

**Lieu du Salon** : Salle Jacques-Chamaillard, aile sud de la Ferme

**Ouverture au public** : **Samedi 16 novembre 2024 : de 10h à 12h et de 15h à 18h**  
**Dimanche 17 novembre 2024 : de 10h à 12h et de 15h à 18h**

Les exposants se doivent d'être présents deux/trois heures au moins chacun dans le week-end, pour effectuer une permanence, **faute de quoi votre participation ne sera pas retenue** Celle-ci sera établie par l'organisateur en fonction de la disponibilité de chacun. Le déroulé définitif de cette permanence sera communiqué au plus tard une semaine avant le salon.

**Le vernissage** : Le vernissage aura lieu le **vendredi 15 novembre 2024 à 19h**.  
Une invitation numérique sera envoyée par mail aux artistes participants.  
Les personnalités et les officiels seront invités par la municipalité.

**Montage** : Dépôt des œuvres le mardi 12 novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h30 à la salle Jacques-Chamaillard. L'installation est prévue le jeudi 14 novembre.  
Les artistes sont responsables du décrochage de leurs œuvres (de 18h à 19h le dimanche 17/11).  
L'organisateur fournit le matériel nécessaire (cimaises et crochets, éventuellement grilles caddies et crochets) et assure l'organisation de l'espace à sa convenance. Les peintres disposeront de l'emplacement disponible en fonction du nombre total de participants et des dimensions de leurs toiles. **Toutes les œuvres devront être munies d'un système d'accrochage fiable : les œuvres sur toile par 2 points d'ancrage et une ficelle (voir pièce jointe), les œuvres sur papier encadrées et sous verre. Pour toutes, être identifiées au dos (nom, prénom).**

**Démontage** : Le démontage est prévu **dimanche 17 novembre entre 18h et 19h**, à la clôture du salon. Les toiles qui ne seraient pas récupérées à ce moment resteront dans la salle et pourront être reprises par les artistes **lundi 18 novembre de 14h à 17h30**.  
En cas de vente lors du salon, il est demandé aux artistes de ne pas démonter les cimaises avant la clôture de l'exposition.

**Assurance** : La salle d'exposition est assurée par la Ville pour ce type d'activité, mais il appartient à chaque artiste qui le juge nécessaire d'assurer ses œuvres par ses soins.  
Pendant les heures d'ouverture au public, les œuvres exposées sont placées sous la surveillance des artistes eux-mêmes.

-----✂-----✂-----✂-----  
*Acceptation de la Charte de déroulement du « 26<sup>ème</sup> salon des peintres amateurs – La Ruche »*

Nom de l'artiste :

Date :

Signature (Précédée de la mention : lu et approuvé)